



Canada  
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Aux personnes et organismes intéressés par l'entrée en vigueur du règlement # 337 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 245.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2012, le règlement # 337 amendant le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 245.

Toute personne intéressée par ce règlement, peut le consulter au bureau municipal situé au 787 Chemin de Saint-Julien, aux heures de bureau, peut également le consulter sur le site internet de la municipalité.

Le présent règlement entre en vigueur, le jour de l'avis public, soit le 12 avril 2013.

**DONNÉ** à la Municipalité de Saint-Julien, le 12 avril 2013.

---

Réjean Guin  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---